

**PIERRE-GÉORGES ROY**

**LA FAMILLE**

**Adhémar de Lantagnac**

LA FAMILLE

**ADHÉMAR DE LANTAGNAC**

PAR

**PIERRE-GEORGES ROY**



LÉVIS

--  
1908

*Tiré à 100 exemplaires*

*N<sup>o</sup> .....*

## LA FAMILLE

# ADHÉMAR DE LANTAGNAC

---

### LA FAMILLE ADHÉMAR DE LANTAGNAC EN FRANCE

La famille Adhémar est très ancienne.

Aimar Adhémar, évêque du Puy, et son frère Guillaume-Hugues de Monteil prirent part à la première croisade.

Le nom d'Adhémar a été porté par plusieurs souches qui paraissent avoir une origine commune et qui ont produit un grand nombre de branches, dont quelques-unes ont écrit alternativement Azémar, Adémar et Adhémar.

Une des principales branches de la famille Adhémar, posséda pendant plusieurs siècles les seigneuries de Monteil et de Grignan en Dauphiné. Elle joignit à son nom celui de ses possessions, et s'appela *Mons* ou *Montilium Adhemari*, en français *Monteil-Adhémar*, et par contraction *Montélimart*, aujourd'hui ville importante et chef-lieu d'arrondissement de la Drôme. En 1383, le Pape Clément VII acquit la souveraineté de Montélimart, et céda en échange le fief de Crillon ;

mais, en 1446, le dauphin, depuis Louis XI, la réunit irrévocablement à la couronne.

“ La terre de Grignan fut érigée en comté par Henri II, en juin 1558, pour Adhémar de Monteil, qui avait été gouverneur de Marseille et lieutenant-général du Lyonnais. Mais il mourut l'année suivante, et avec lui s'éteignit la branche aînée de sa famille. Tous ses biens passèrent alors à Gaspard de Castellane, fils de sa sœur Blanche Adhémar, qui releva le nom et le titre de comte de Grignan, et forma la famille Adhémar de Grignan (issue des Castellane), dont un des derniers rejetons fut François Adhémar, comte de Grignan, (1) lieutenant-général en Provence, chevalier des ordres du roi, qui épousa en troisième noces, le 27 janvier 1669, Françoise-Marguerite de Sévigné, fille de la marquise de Sévigné, célèbres toutes deux par le recueil de leurs lettres. Le marquis et le comte de Grignan, issus de cette union, moururent sans postérité, l'un en 1704, l'autre en 1714. Avec eux s'éteignirent les Castellane-Adhémar de Grignan.

Plusieurs branches de la famille Adhémar se sont perpétuées jusqu'à nos jours, entre autre celle d'Adhémar de Lantagnac.

Pierre Adhémar de Lantagnac fut nommé par le roi commandant de la ville et forteresse de Menton, et gouverneur de cette ville pour le prince de Monaco en 1707. Il avait épousé Anne de Rigaud de Vaudreuil, fille de Jean-Louis de Rigaud, seigneur et baron d'Auriac et de Vaudreuil, et de Marie de Castel Verdun. Elle était la sœur de notre premier gouverneur de Vaudreuil.

Louis-Antoine Adhémar de Lantagnac, leur fils, né le 3 octobre 1702, capitaine-lieutenant de la compagnie franche de Monaco en 1728, gouverneur de la ville et forteresse de Menton, mourut le 15 décembre 1759. Il avait épousé, le 16 février 1729, Françoise, fille

---

(1) Le comte de Grignan essaya de se faire nommer gouverneur de la Nouvelle-France.

d'Eustache de Voisines et de Marie-Françoise Alexandre. Ils eurent plusieurs enfants.

Pierre-Antoine-Alexandre Adhémar de Lantagnac, celui qui continua la lignée, naquit le 25 octobre 1730. Il succéda à son père, en 1764, dans la charge de gouverneur de Menton, et d'adjoint au gouverneur-général de la principauté de Monaco. De son mariage avec Rose Daniel il eut plusieurs enfants dont un devint maréchal de camp <sup>(1)</sup>.

Jean-Antoine-Camille-Charles, comte d'Adhémar, fils du précédent, né le 9 février 1779, fut officier dans les gardes du corps du Roi. De son mariage avec Marie-Anne Forneri, il eut un fils :

Abdomar-Alexandre-Joseph-Maurice, comte d'Adhémar de Lantagnac, né à Menton, le 15 avril 1807. Il entra dans l'armée. Marié, le 9 février 1833, à Rebecca-Marie Duff, fille d'Alexandre-Samuel Duff <sup>(2)</sup>, elle lui donna un fils :

Abdomar-Alexandre-Maurice-Eugène-William, comte d'Adhémar de Lantagnac, né à Tours, le 8 février 1834. Il entra dans la marine et parvint au grade de lieutenant de vaisseau. Il épousa à Boulogne, le 6 juillet 1870, Fernande-Marie-Louise-Caroline-Madeleine, fille du baron Mariani, ancien député, et chambellan honoraire de Napoléon III.

Armes des Adhémar de Lantagnac : *d'or à trois bandes d'azur*. Couronne de comte. Cimier : Un lion d'or, issant et portant une lance avec banderole dont la légende est : *Lancea Sacra*. Devise : *Plus d'honneur que d'honneurs* <sup>(3)</sup>.

(1) Un autre, Pierre-Antoine, s'établit à Saint-Domingue. Le 25 novembre 1786, il faisait enregistrer ses titres de noblesse devant le Conseil Supérieur de Saint-Domingue.

(2) Cousin de lord Fife.

(3) On trouvera une notice sur la famille Adhémar dans l'*Annuaire de la Noblesse* de Borel d'Hauterive pour 1869. Le baron de Coston a aussi publié une brochure intitulée : *Notice historique sur Château-neuf de Mazenc, et existe-t-il encore des Adhémar de Monteil?*



## GASPARD ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Gaspard Adhémar de Lantagnac, qui passa dans la Nouvelle-France en 1712, était le fils de Antoine Adhémar, chevalier, seigneur de Lantagnac, gouverneur de Menton, commandant les troupes de Sa Majesté, et de illustrissime dame de Touchy.

Il se trouvait le neveu de notre premier gouverneur de Vaudreuil.

Le 30 mai 1713, il obtenait une expectative d'enseigne dans le détachement des troupes de la marine.

Le 15 novembre 1713, MM. de Vaudreuil et Bégon écrivent au ministre Pontchartrain :

“ Nous avons l'honneur de vous représenter, Monseigneur, que le sieur de Lantagnac, neveu du sieur marquis de Vaudreuil, auquel Sa Majesté a accordé une expectative d'enseigne est un homme fait de la plus grande taille et âgé de trente ans ; il ne lui manque que du bien pour être à la tête d'un régiment, ayant servi pendant 10 ans dans la maison du Roi ; nous vous supplions, Monseigneur, d'avoir la bonté de lui accorder au moins une lieutenance de compagnie que nous sommes persuadés qu'il aurait obtenu l'année dernière s'il avait eu l'honneur de vous être présenté avant son départ de France, et nous vous en serons très obligés.” (1)

M. de Vaudreuil demandait pour son neveu une lieutenance de compagnie. Il obtint une enseigne en pied. Son brevet est en date du 1er juillet 1715.

Ce n'est que l'année suivante, le 27 avril 1716, que M. de Lantagnac fut promu lieutenant.

Un mémoire non signé de 1716 adressé au comte de Toulouse dit de M. de Lantagnac :

---

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 34, c. 11.

“ Le sieur de Lantagnac est neveu du marquis de Vaudreuil et sert le Roi depuis quinze ou seize ans avec distinction ; il y en a quatre qu’il est en Canada.”

Le gouverneur de Vaudreuil essaya en 1717 de faire obtenir à M. de Lantagnac le commandement d’une compagnie. Il écrivait au Conseil de Marine le 31 octobre 1717 :

“ Le sieur de Courtemanche, capitaine de compagnie, qui commandait à Labrador, mourut à la fin du mois de juin dernier. Le Conseil m’ayant fait l’honneur de me marquer qu’il sera toujours disposé à me faire plaisir, j’ose me flatter qu’il ne me refusera pas de m’accorder comme une grâce la compagnie du feu sieur de Courtemanche pour le sieur Adhémar de Lantagnac, lieutenant, âgé de trente-cinq ans. Il est mon neveu ; il sert en ce pays depuis plusieurs années et il a servi longtemps dans la maison du Roi. Il est de la maison d’Adhémar d’où sortent les comtes de Grignan, et M. le prince de Monaco prend beaucoup d’intérêt en ce qui le regarde (1).”

Le roi ne se rendit pas à la demande de M. de Vaudreuil puisque le 5 juillet 1718, il accordait à M. de Saint-Ours la compagnie vacante de M. de Courtemanche.

En 1721, M. de Lantagnac recevait l’ordre d’aller servir à l’île Royale.

L’année suivante, il obtenait un congé pour passer en France.

MM. de Vaudreuil et Bégon écrivirent au Conseil de Marine le 17 octobre 1722 :

“ Nous avons remis nos paquets au sieur de Lantagnac, lieutenant des troupes à l’île Royale, neveu du sieur de Vaudreuil, qui passe en France sur le *Chameau* avec congé.

“ Nous supplions le Conseil de lui accorder une com-

---

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 38, c. 11.

paguie vacante par la mort du comte d'Agrain et du sieur de Rouville (1)."

Le prince de Monaco s'intéressa beaucoup à l'avancement de M. de Lantagnac. Le 23 janvier 1726, le Conseil de Marine lui faisait écrire qu'il ferait ce qui dépendait de lui pour procurer son avancement.

Le 30 avril de la même année, le Conseil de Marine écrivait de nouveau au prince de Monaco pour l'informer qu'il avait proposé l'avancement de M. de Lantagnac.

En mai 1726, M. de Lantagnac était nommé capitaine d'une des compagnies du détachement de la marine.

En 1727, la marquise de Vaudreuil écrivait au ministre de Maurepas lui demandant la place de commandant du Détroit pour M. de Lantagnac :

" Comme il est revenu à la marquise de Vaudreuil que vous ôtiez à M. de Tonti le commandement du Détroit, elle prend la liberté de vous le demander pour M. Adhémar de Lantagnac, petit neveu de feu son mari, dont la naissance vous est connue, d'un caractère doux et liant, tel qu'il convient pour bien remplir ce poste, en lui accordant cette grâce, vous le mettez en état de pouvoir élever une nombreuse famille dont il est chargé. La marquise de Vaudreuil sait que vous aimez à faire du bien aux personnes de condition ; elle et ses enfants auront une reconnaissance infinie, Monseigneur, de celui que vous aurez la bonté de faire à M. de Lantagnac." (2)

En 1728, M. de Lantagnac demandait l'aide du roi pour établir une tuilerie dans les environs de Québec. Le roi se montra favorable à ce projet et ordonna d'accorder passage à ses ouvriers.

Le 25 octobre 1729, MM de Beaubarnois et Hocquart écrivent au ministre de Maurepas :

(1) Correspo: lance générale, Canada, vol. 44, c. 11.

(2) Correspondance générale, vol. 49, folio 346.

“ Nous avons fait savoir au sieur de Lantagnac qui a fait l'établissement d'une tuilerie à une lieue au-dessus et du même côté que Québec que vous accorderiez, Monseigneur, le passage aux deux ouvriers dont il a besoin lorsque la personne qu'il chargera du soin de les envoyer, vous le demandera (1).”

En 1731, M. de Lantagnac essaya de se faire donner la majorité des troupes et de se faire nommer chevalier de Saint-Louis.

Nous le voyons demander la croix de Saint-Louis encore l'année suivante, puis en 1733, en 1734, en 1735.

M. de Lantagnac, évidemment, était de l'opinion de son oncle, M. de Vaudreuil, qu'il ne faut jamais se lasser de solliciter.

Enfin, en avril 1742, M. de Lantagnac obtenait la croix de Saint-Louis qu'il sollicitait depuis onze ans.

Le 6 mars 1748, M. de Lantagnac était nommé à la majorité de Montréal.

Une année plus tard, le 23 mai 1749, le baron de Longueuil ayant été appelé au gouvernement de Montréal, M. de Lantagnac lui succéda dans sa charge de lieutenant de roi.

A la mort du baron de Longueuil, en 1755, M. de Lantagnac, s'il n'avait pas été si vieux, l'aurait certainement remplacé au gouvernement de Montréal.

Le 17 mars 1756, le président du Conseil de Marine écrivait au gouverneur de Vaudreuil qu'il n'avait pas jugé à propos de nommer encore au gouvernement de Montréal un successeur à M. de Longueuil, décédé. “ Si M. de Lantagnac, lieutenant de roi à Montréal, est trop vieux pour s'occuper des détails du gouvernement en attendant la nomination d'un titulaire, écrivait-il, faites remplir cette charge par M. d'Ailleboust, lieutenant de roi aux Trois-Rivières.”

---

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 51, c. 11.

M. de Lantagnac mourut à Montréal le 7 novembre 1756.

M. de Lantagnac avait épousé, à Québec, le 7 mars 1720, Marie-Geneviève Martin de Lino, fille de Mathieu Martin de Lino, premier conseiller au Conseil Supérieur, et de Catherine Nolan.

Mademoiselle de Lino n'appartenait pas à la noblesse quoique sa famille fut de la plus haute respectabilité. Aussi le gouverneur de Vaudreuil s'opposa beaucoup au mariage de son neveu avec elle. Monseigneur de Saint-Vallier ne trouvant pas les raisons du gouverneur suffisantes, passa outre et maria les fiancés. M. de Vaudreuil fit une grande colère et se plaignit de l'évêque au roi. Celui-ci, le 14 juin 1721, fit écrire, par le Conseil d'Etat, une lettre très raide à l'évêque de Québec. Il l'informait en même temps que sans l'intercession de son oncle, M. de Vaudreuil, il aurait cassé M. de Lantagnac de son grade. Pour le punir, il donnait ordre de le faire passer à l'île Royale.

Madame de Lantagnac mourut à Chambly le 29 janvier 1738, à l'âge de 39 ans.

Enfants :

I

CATHERINE-IGNACE ADHÉMAR DE  
LANTAGNAC

Née à Québec, le 28 mai 1721.

Elle suivit les cours du couvent des Ursulines de Québec.

Nous ignorons ce qu'elle devint.

II

MARIE-ANNE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Québec, le 14 juin 1722.

Mariée, à Québec, le 28 novembre 1741, à Augustin-

Antoine de La Barre, écuyer, seigneur du Jardin, officier dans les troupes, fils d'Antoine de la Barre, écuyer, seigneur du Jardin, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Anne Capon, de la paroisse de Saint-Germain-en-Laye.

III

PIERRE-GASPARD-ANTOINE ADHÉMAR DE  
LANTAGNAC

Né à Québec le.....1724. (1)

Le 1er octobre 1738, le gouverneur de Beauharnois demandait au roi une expectative d'enseigne pour lui.

Ce ne fut qu'en 1743 qu'il obtint du service dans les troupes de la Louisiane.

En 1744, il était fait enseigne en second.

En 1746, il lui arriva une drôle d'aventure. S'étant écarté des habitations, il fut fait prisonnier par les Chérakis. Ceux-ci l'amènèrent dans les bois.

Ses chefs crurent qu'il avait déserté et était passé au service des Anglais.

Ce ne fut qu'en 1755 que M. de Lantagnac obtint sa liberté. Il avait été neuf ans en captivité. (2)

En 1765, M. de Lantagnac était encore enseigne dans les troupes de la Louisiane.

IV

GENEVIÈVE-FRANÇOISE ADHÉMAR DE  
LANTAGNAC

Née à Québec le 18 août 1725.

“ Dès qu'elle fut d'âge à suivre les exercices d'une

---

(1) Les cérémonies du baptême lui furent suppléées le 25 octobre 1724.

(2) De Villiers du Terrage, *Les dernières années de la Louisiane française*, p. 70.

classe, sa pieuse mère la plaça au pensionnat des Ursulines de Québec, où se trouvaient déjà ses deux sœurs aînées : Catherine-Ignace et Marie-Anne. Madame de Lantagnac, dont la conduite distinguée répandait une grande édification au milieu du monde, n'eut pas de peine à inspirer à ses enfants l'amour de la piété. Dès ses premières années, Geneviève-Françoise n'avait manifesté que les goûts les plus solides ; au lieu de s'amuser à des jeux puérils, son plaisir était de se tenir auprès de sa mère, et de lui faire raconter des histoires de la Sainte Ecriture. Dès lors aussi, cette bonne mère avait fait d'elle sa petite confidente, et l'initiait à toutes ses dévotions et bonnes œuvres. C'est ainsi qu'au sein de la famille la future Ursuline préludait à une vie plus parfaite. Ses bons sentiments n'eurent qu'à se fortifier au pensionnat, car déjà elle avait trouvé le secret de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et de ne pas s'ennuyer à la prière. L'habitude de la réflexion lui facilita beaucoup l'étude des sciences alors requises ; aussi ses progrès ne furent pas médiocres. Elle parlait bien, écrivait avec facilité, et chantait avec une grâce ravissante.

“ Son éducation terminée, mademoiselle de Lantagnac reprit sa place à la maison paternelle. A un air noble, elle joignait cette solidité d'esprit, cette douceur de caractère et ces grâces extérieures, qui font d'une jeune personne l'ornement de la société. Cependant, décidée à se faire religieuse, Geneviève-Françoise ne paraissait que malgré elle dans les réunions de plaisir, et les noces de sa sœur Marie-Anne, qui se firent dans sa seizième année, n'ébranlèrent aucunement sa résolution.

“ Son père refusa d'abord de croire à cette vocation, et ce ne fut que dans sa vingtième année qu'il lui permit d'entrer au noviciat des Ursulines de Québec. Elle y fut admise le 23 mai 1744, et, après les épreuves ordinaires, elle prit l'habit de l'ordre sous le nom de Saint-Henri.

“ Enfin arriva pour Geneviève-Françoise le jour si beau de la profession religieuse, et ce fut en présence d'un grand nombre de parents et d'amis qu'elle prononça ses vœux sacrés (23 août 1746).

La mère Lantagnac de Saint-Henri décéda le 26 novembre 1765.

En date du même jour, les Annales des Ursulines disent, entr'autres choses :

“ Le Seigneur vient de nous affliger en retirant du milieu de nous, notre chère sœur Geneviève-Françoise de Lantagnac de Saint-Henri, qui n'était que dans sa quarantième année. Elle eût été capable de tous les emplois de la maison, si la faiblesse de son tempérament ne l'eût soumise à des infirmités presque continuelles. L'extrême délicatesse de sa conscience eût même dégénéré en scrupule, sans cette parfaite obéissance qui la guidait en tout. Cette âme chérie de Dieu a presque toujours souffert elle-même ; mais jamais elle n'a su ce que c'était que de faire souffrir les autres.” (1)

V

ÉLIZABETH ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Québec le 6 décembre 1726.

Morte en bas âge.

VI

MARIE-CHARLOTTE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Québec le..... novembre 1728 (2).

Elle entra à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Elle mourut le 16 novembre 1756, victime d'une épidémie qui fit de grands ravages à Montréal.

(1) *Les Ursulines de Québec, tome troisième, p. 99.*

(2) Les cérémonies du baptême lui furent suppléées le 16 mai 1729.

VII

JEANNE-CHARLOTTE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Québec le 5 octobre 1729.

Elle entra à l'Hôpital-Général de Québec, le 2 octobre 1749, fit profession le 2 avril 1751 sous le nom de Sainte-Radegonde et mourut le 10 septembre 1754.

Nous trouvons un précis exact des vertus de la Sœur Sainte-Radegonde dans la lettre circulaire suivante datée du jour même de sa mort :

“ La désolante mort nous fait ressentir ses amertumes en tout temps.

“ Nous venons aujourd'hui, fête de l'auguste nom de Marie, d'en éprouver les tristes effets, par la perte que nous avons faite de notre chère sœur Jeanne-Charlotte de Lantagnac dite de Sainte-Radegonde, professe du noviciat. Ayant conçu un ardent désir de se consacrer à Dieu dans notre communauté, mademoiselle de Lantagnac, pour mieux connaître sa vocation, demanda d'entrer en notre pensionnat où elle passa une année. Nous remarquâmes en elle les plus heureuses dispositions,—beaucoup d'innocence, de piété, d'exactitude à ses devoirs. Elle se proposa pour entrer au noviciat : la supérieure et le chapitre, charmés de ses bonnes qualités et de la solidité de sa vocation, se rendirent volontiers à son pieux dessein ; quoiqu'elle parut avoir une santé très délicate, nous nous persuadions que ses vertus nous dédommageraient de son peu de forces. Sa joie fut complète lorsqu'elle se vit admise au postulat ; elle y fit paraître tant de ferveur et de zèle qu'elle mérita de prendre le saint habit. Revêtue des livrées de celui qu'elle avait choisi pour époux et prévenue de ses grâces de prédilection, la sœur Sainte-Radegonde marcha à grands pas dans les sentiers de

toutes les vertus religieuses. Pour fruit de sa fidélité, Notre-Seigneur la conduisit sur la montagne de la myrrhe, en lui présentant le calice d'une grave maladie, afin de la rendre digne de lui et de combler ses mérites. Elle la soutint avec une patience héroïque. Nous pensions qu'elle y succomberait ; elle n'en revint que pour mener une vie souffrante. Elle eut une grave appréhension de n'être pas reçue à la profession, se voyant très infirme, et ce ne fut pas une petite épreuve pour elle ; mais la vertu étant préférable à tout autre avantage, nous ne balançames pas à remplir ses désirs. Elle fit ses vœux dans un esprit de sacrifice dont elle ne s'est jamais démentie, se regardant comme une victime toujours prête à être immolée, ne s'attachant qu'à détruire tout ce qui aurait pu l'empêcher d'être une hostie d'agréable odeur à celui auquel elle était parfaitement sacrifiée, et qui possédait uniquement son cœur. Au noviciat elle était l'exemple de ses sœurs, fervente, exacte à tous les devoirs de la vie religieuse, malgré ses infirmités qui étaient journalières. Son esprit de mortification lui donnait un courage au-dessus de ses forces. Les pratiques de pénitence prescrites par la règle ne suffisaient pas à son ardeur ; lorsqu'elle jouissait d'un moment de santé, elle usait des macérations les plus dures, et j'étais obligée de céder à ses instantes prières pour qu'elles lui fussent accordées.

“ Ma sœur Sainte-Radegonde avait l'air et l'esprit religieux. Sa soumission, sa douceur, son humilité, étaient remarquables. Elle servait les pauvres de manière à faire voir qu'elle honorait en eux la personne même de Jésus-Christ. Comme elle souffrait d'une maladie des poumons, un rhume qu'elle contracta la conduisit au tombeau. Dès qu'il y eut quelque apparence de danger, notre confesseur lui proposa de recevoir le saint viatique et l'extrême-onction ; elle y acquiesça avec de grands sentiments d'amour et une

reconnaissance des plus vives... Ayant son plein jugement jusqu'au dernier soupir, elle attendit avec une douce paix et une tranquillité admirable le moment où l'Époux arriverait pour l'introduire dans la salle nuptiale ; car elle était une de ces vierges sages qui conservent toujours dans leurs âmes le feu de la divine charité. Elle rendit la sienne entre les mains de son Créateur, en présence de notre mère de l'Enfant-Jésus et d'une partie de la communauté, le 10 septembre 1754, âgée de 25 ans et ayant trois ans et demi de profession." (1)

### VIII

#### ANGÉLIQUE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Québec le 29 octobre 1730.

" Lorsque, en mai 1744, Geneviève-Françoise de Lantagnac fut admise au noviciat des Ursulines de Québec, sa sœur Angélique, qui terminait ses études, alla la remplacer auprès de son père, dont elle fut, pendant deux ans, la joie et la consolation, par son attention délicate à prévenir en tout ses désirs. Chez M. de Lantagnac, on s'amusait à *la française*. L'assiduité de ses compagnons d'armes était pour beaucoup dans les plaisirs de ce soldat, de sorte qu'Angélique eut bien des sacrifices à faire au milieu de tous ces militaires enjoués, et de toutes ces " belles à gais loisirs. " Ses amies étaient loin de soupçonner que l'aimable et intéressante demoiselle méditât le projet qui devait bientôt les surprendre. Angélique, en effet, ne soupirait qu'après le moment où il lui serait permis de se réunir à sa sœur ; mais elle n'osait en parler à son père.

" Cependant les deux années du noviciat de Geneviève-Françoise s'écoulaient rapidement ; M. de Lantagnac devait bientôt descendre à Québec pour être

---

(1) *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*  
p. 625.

témoin de la consécration de sa fille, et Angélique était de la partie. La cérémonie de profession avait été fixée au 23 août 1746, et dès le commencement du mois, tout avait été disposé pour le voyage ; un voyage de Montréal à Québec était alors une véritable expédition.

“ La veille du départ, Angélique était parvenue à se ménager un entretien seul à seul avec son père, lui dit d'une voix timide :

“ — Cher papa, j'ai une grâce à vous demander ; elle est grande cette grâce, mais vous pouvez me l'accorder ; s'il vous en coûte quelque chose, il vous en reviendra aussi de grands profits.

“ — Qu'est-ce donc, ma fille, y a-t-il chose aucune que je vous refuse ?

“ — C'est que je crains de vous attrister, répartit Angélique.

“ — Non, non, mon enfant, ne crains rien.

“ Sentant alors redoubler son courage, la jeune fille apprit à son père qu'elle aussi désirait se faire religieuse, qu'elle voulait vivre et mourir auprès de sa sœur Geneviève-Françoise aux Ursulines de Québec. Après une pause où se peignait la lutte du sacrifice :

“ — Ma fille, reprit M. de Lantagnac, si Dieu demande encore cette immolation, il nous faudra à tous deux force et courage pour l'accomplir.

“ Le lendemain matin, le père et la fille, accompagnés de quelques amis, montaient généreusement dans la barque qui devait les transporter à Québec.

“ La cérémonie de la profession religieuse de Geneviève-Françoise finie, on se réunit au parloir pour féliciter la jeune professe. M. de Lantagnac était heureux du bonheur de sa fille ; cependant il parla peu et ne tarda pas à se retirer. Angélique s'approchant alors de la grille du parloir, dit tout bas aux religieuses :

“ — Gardez pour moi, s'il vous plaît, mes bonnes mères, ce voile blanc que ma sœur vient de quitter.

“ On le lui promit, et elle rejoignit gaiement son père.

“ La promesse ne fut pas vaine ; quelques jours plus tard, cette jeune fille, angélique de mœurs et d'instincts aussi bien que de nom, arrivait à la porte du monastère accompagnée de sa tante, Marie-Anne de Lino, et de plusieurs autres membres de sa famille. Admise au noviciat au commencement de septembre 1746, elle prit, le 15 décembre suivant, l'habit d'Ursuline, sous le nom de Sainte-Marie, et fit profession deux ans après.

Elle décéda le 13 février 1769.

Les Annales des Ursulines, notant la mort de la mère Angélique Lantagnac de Sainte-Marie, ajoutent :

“ Cette chère sœur donnait bien de la consolation à notre communauté. Elle était d'une douceur, d'une politesse, d'un recueillement, d'une humilité, qui en faisaient un modèle de la parfaite religieuse, et charmaient toutes ses sœurs. Dans son désir de soulager la maison, elle se livrait au travail avec une ardeur incroyable. Elle a été seconde dépositaire, infirmière et sacristine ; sa dévotion au Saint-Sacrement et au Sacré Cœur de Jésus lui faisait chérir particulièrement ce dernier office. Elle est morte comme sa sœur Geneviève-Françoise d'une fluxion de poitrine. Nous n'avons rien épargné pour la sauver, ni prières, ni remèdes, mais il fallut nous soumettre à ce nouveau sacrifice. Cette chère sœur était âgée de 38 ans, dont elle avait passé 22 en religion, exerçant avec succès, ainsi que sa sœur aînée, les fonctions d'Ursulines (1) ”.

## IX

### LOUIS ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Né à Québec, le 1er janvier 1732.

Décédé en bas âge.

---

(1) *Les Ursulines de Québec*, tome troisième, p. 101.

X

FRANÇOIS ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Né à Québec, le 15 décembre 1732.  
Décédé en bas âge.

XI

MARIE-URSULE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Chambly le 8 août 1735.

Elle se consacra à Dieu parmi les pieuses Sœurs de la Congrégation Notre-Dame de Montréal où elle fit sa profession en août 1756, sous le nom de sœur Sainte-Claire.

Elle décéda le 5 février 1800, dans la soixante-cinquième année de son âge.

XII

MARIE-THÉRÈSE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Chambly le 20 janvier 1737.

Elle entra à l'Hôpital-Général de Québec le 4 juillet 1754, et y prononça ses vœux le 8 janvier 1756, sous le nom de Sainte-Élizabeth.

“ La haute noblesse de son extraction formait le moindre mérite de cette humble hospitalière. Elle donna dès le temps de son noviciat des preuves de sa modestie et de sa sagesse. Quoiqu'elle n'eut pas encore quatre ans de profession à l'époque du siège de Québec la mère Sainte-Élizabeth fut jugée propre à prendre soin des blessés dans un hôpital ambulante, établi à une petite distance de l'Hôpital-Général, et elle vola au se-

cours des pauvres malades qui étaient déposés ou plutôt entassés dans ce triste réduit. Ni la vue des blessures encore toutes sanglantes, ni la crainte naturelle qu'inspire la présence d'une troupe de soldats armés, ne purent abattre son courage. Elle eut plus d'une fois à souffrir de leur grossièreté. Un d'eux lui appliqua un jour son sabre sous la gorge et lui arracha des mains, en même temps, quelques aliments qu'elle avait préparés pour ses malades. Cet incident, loin de la déconcerter, sembla lui inspirer un zèle nouveau, et aussi longtemps que les circonstances l'exigèrent, elle continua de prodiguer aux malheureux blessés ses soins et son dévouement.

“ La mère Sainte-Elizabeth fut elle-même gratifiée pendant plusieurs années du bienfait de la croix, par des infirmités habituelles. Elle décéda le 16 mai 1802, à l'âge de soixante-cinq ans, et ayant complété la quarante-sixième année de sa profession.” <sup>(1)</sup>

### XIII

#### ALPHONSE-MARIE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Né à Chambly le 20 janvier 1738.

Décédé au même endroit le 21 mars 1738.

---

<sup>(1)</sup> *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 627.

---